



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA

Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

Philosophie Politique et Morale

Résumé

Se reposant sur une conscience collective déterminée par un atavisme mythico-mystique, certains peuples africains, en ces débuts du XXI^{ème} siècle, ont tendance à accorder la légitimité politique à un individu à cause de sa prétendue capacité de monstration de son héroïsme censé être sauveur ou de son autoritarisme, gage de stabilisation sociale. Une telle surévaluation du charisme individuel galvanisant et de la figure personnalisée incarnant l'autorité intimidante minimise considérablement le pouvoir des institutions politiques de plus en plus réduites à un statut d'appareils politiques purement décoratifs. Face à cette hégémonie croissante de l'homme fort sur les institutions politiques, l'interrogation suivante se justifie pleinement : le salut politique de l'Afrique est-il conditionné par l'avènement de l'homme fort ou par l'instauration des institutions fortes ? Reconnaissant la nécessité de la stabilité politique qui découle de la gouvernance de l'homme fort, la préservation de la force des institutions demeure une exigence fondamentale qui garantira un avenir prospère à l'Afrique. Partant d'une approche à la fois sociologique, historique et philosophique, nous montrerons que le mouvement coercitif des institutions fortes imposera les bases d'un développement harmonieux et d'une paix durable en Afrique.

Mots-clés : Droit, Héroïsme, Historicisme, Politique, Légitimité.

Abstract

Relying on a collective consciousness determined by a mythico-mystical atavism, certain African peoples, at the beginning of the 21st century, tend to grant political legitimacy to an individual because of his supposed capacity to demonstrate his heroism supposed to be saving or of its authoritarianism, a guarantee of social stabilization. Such an overvaluation of galvanizing individual charisma and the personalized figure embodying intimidating authority considerably minimizes the power of political institutions increasingly reduced to the status of purely decorative political apparatuses. Faced with this growing hegemony of the strong man over the movement of political institutions, the following question is fully justified: is the political salvation of Africa conditioned by the advent of the strong man or by the establishment strong institutions? Recognizing the need for political stability that stems from strongman governance, preserving institutional strength remains a fundamental requirement that will ensure a prosperous future for Africa. Drawing on a sociological, historical, and philosophical approach, we will demonstrate that the coercive movement of strong institutions will lay the foundations for harmonious development and lasting peace in Africa.

Keywords : Law, Heroism, Historicism, Politics, Legitimacy

Introduction

Dans les sociétés africaines antécoloniales, préexistaient, certes, certaines institutions, mais prédominait fortement le pouvoir de l'homme fort. Soundjata Kéita¹, le lion du Mandingue et Chaka, le roi des Zoulous², sont des exemples de dirigeants africains qui, par leur charisme ou leur bravoure, ont dirigé avec ténacité leur peuple respectif et marqué considérablement l'histoire de l'Afrique. L'accession de ces leaders au pouvoir politique était surtout déterminée par leur pugnacité au combat qui leur permit de prendre le dessus sur leurs rivaux. Le farouche chef de guerre Samory Touré³, de même, après d'incessantes batailles qu'il mena contre certaines royaumes ou tribus, parvint à contrôler une part significative de l'Afrique de l'ouest. En général, à cette époque de l'histoire africaine, la conquête du pouvoir politique et son exercice reposaient principalement sur la maîtrise de l'élément factuel qu'est la force armée. Bien entendu, la présence de certaines institutions, telles que la notabilité ou les détenteurs de pouvoir magico-mystique, censées réguler la transmission pacifique du pouvoir politique d'un individu à un autre, était effective. Mais, ce rôle traditionnel de régulation politique était fréquemment menacé par l'irruption de la force dans le champ politique.

Dès les indépendances, l'on assista à la mise en place d'institutions calquées majoritairement sur le modèle des anciens États colonisateurs. Malgré la présence de ces institutions, le pouvoir personnel ou personnalisé de ces dirigeants avait tendance à supplanter le fonctionnement des institutions, voire à les restreindre considérablement. Un tel dépérissement des institutions les vidait de leur substance à telle enseigne que le pouvoir quasi-divin de ces dirigeants entravait le fonctionnement rigoureux des institutions. De même, l'instauration des institutions politiques avec des dirigeants faibles peut, non seulement, entraîner des dysfonctionnements structurels, mais surtout précipiter l'État dans une instabilité politique. L'homme fort comme dirigeant politique, contrairement au dirigeant faible, par sa maîtrise des différentes forces en présence, par son charisme et par ses compétences stratégiques, impulse son propre dynamisme aux institutions en vue de permettre leur fonctionnement optimal.

Face à ce dilemme qui met en opposition le pouvoir des institutions et celui de l'homme fort, cette question cruciale s'impose : le salut politique de l'Afrique est-il conditionné par l'avènement de l'homme fort ou par l'instauration des institutions fortes ? Dès lors, à quoi renvoie l'homme fort et quel est son mode opératoire ? Quel est le fondement des institutions africaines et les causes de leur dysfonctionnement ? En quel sens la grandeur par la force est-elle nécessairement impermanente ? La véritable grandeur du dirigeant politique ne découle-t-elle pas de la force des institutions ?

Pour notre part, l'instauration du dynamisme rigoureux des institutions préservera l'intérêt général des États africains contre l'impermanence et l'arbitraire du pouvoir de l'homme fort. La vigueur des institutions, contrairement à ce que pensent les partisans de l'autorisme, stabilise le pouvoir de l'homme fort et sauvegarde les droits fondamentaux des individus. En se soumettant aux principes de fonctionnement des institutions, l'homme fort préserve sa légitimité et parvient à se prémunir contre la dérive autocratique consacrant malheureusement les abus de pouvoir.

Cette étude vise principalement à montrer que la préservation de la vigueur des institutions est à la fois profitable au peuple et au dirigeant. À partir de données sociologiques et historiques, notre démarche philosophique consistera, dans un premier moment, à définir

¹ Fondateur de l'empire du Mali au XIII^{ème} siècle.

² Peuple bantou d'Afrique du Sud situé dans la province du KwaZulu-Natal

³ Chef de guerre et résistant de l'Afrique de l'ouest au XIX^{ème} qui s'est opposé à la colonisation française

l'homme fort et son mode opératoire, dans un deuxième moment, à cerner les fondements des institutions et leur mode de fonctionnement et, dans un troisième moment, à établir la nécessité de la sauvegarde du fonctionnement rigoureux des institutions politiques.

1. Définition et mode opératoire de l'homme fort

La nécessité de l'approche définitionnelle permet de distinguer, d'une part, l'homme fort du dirigeant faible et, d'autre part, du Grand Homme. L'autoritarisme est le principe fonctionnel du pouvoir de l'homme fort qui, en plus du culte de la personnalité, se caractérise par sa gestion césarienne et bonapartiste du pouvoir. Le Grand Homme, contrairement à l'homme fort, use de la force dans les limites de la loi en vue du salut collectif.

1.1 Approche conceptuelle de l'homme fort

On entend par le concept de « l'homme fort » la personnalité politique qui, étant à la tête d'un régime autoritaire, dévoile le pouvoir des institutions pour gouverner de façon autocratique. L'homme fort peut être un civil, un militaire ou un militaire devenu civil. Cet autocratique, mû par son addiction progressive au pouvoir, est plus préoccupé par son maintien à la tête de l'État que par l'exercice du pouvoir en vue de la préservation du bien commun. Après des élections plus ou moins démocratiques, le candidat élu tend à accroître considérablement son pouvoir en outrepassant même ses attributions institutionnelles. Dans ce sens, P. Jacquemot (2022, p.106) souligne ceci : « Les premières élections ont souvent été des tremplins pour des hommes forts qui, une fois au pouvoir, ont renversé les institutions démocratiques pour consolider leur position hégémonique ». Afin de pérenniser sa domination sur le corps social, l'homme fort se sert des rouages même des institutions démocratiques pour les vider de leur substance. Quant à l'homme fort en tant que militaire, il parvient au pouvoir le plus souvent grâce à un coup d'état militaire. En vue de légitimer son pouvoir, ce putschiste peut renoncer à son statut de militaire en participant à la joute électorale. Ce militaire redevenu civil officiellement ôte sa tenue militaire, mais conserve ses penchants césariens en réduisant le gouvernement à son personne.

Dans un certain nombre de cas, le chef de file de la lutte anticoloniale, à l'accession des ex-colonies à l'indépendance, s'est imposé comme étant l'homme fort en exerçant également le pouvoir politique de façon absolue. Partant de la philosophie de l'Histoire de Hegel, on peut affirmer que l'homme fort se distingue fondamentalement du grand homme par le but qu'ils visent. Si pour l'homme fort, la conservation du pouvoir politique par l'usage de la force est le but visé, le Grand Homme est attaché à quelque chose d'universel : « ils en font leur but et lui consacrent leur énergie. L'universel qu'ils ont accompli, ils l'ont puisé en eux-mêmes ; mais ils ne l'ont pas inventé ; il existait de toute éternité, mais il a été réalisé par eux et il est honoré par eux » (G.W.F Hegel, 1955, p.121-122). La satisfaction exclusive de son intérêt personnel ne permet pas à l'homme fort d'être au diapason du Grand Homme. Quant au dirigeant faible, Alain le présente comme étant le « chef faible, irresolu, conciliant, prolixe » (Alain⁴, 1985, p. 32). N'ayant aucun contrôle sur les forces en présence, ce dirigeant vacille permanent car il est dépourvu du charisme qui lui permettrait de guider la marche de la nation. Son verbalisme divertissant inhibe sa force de décision. À la suite de l'énonciation de quelques traits caractéristiques de l'homme fort, intéressons-nous à son mode opératoire.

1.2 Mode opératoire de l'homme fort

L'homme fort a le statut d'un grand timonier, un chef suprême qui, par la dextérité de son organe de renseignement ou d'espionnage, vise à diriger à la fois la vie publique et privée des gouvernés. L'homme fort n'est point celui qui est seulement au pouvoir ; c'est précisément

⁴ Alain est le nom de baptême philosophique d'Émile-Auguste Chartier (1869-1951)

l'individu qui, par son hyper-personnification de la puissance se confond avec le pouvoir politique. Jean Lacouture (1961, p.349), dans *Cinq hommes et la France*, évoque le rapport que leader Sékou Touré entretenait avec le peuple guinéen :

Et si fort qu'il aime les ovations, ce n'est pas tant pour en goûter les charmes que le leader guinéen a jeté son peuple dans la rue, endimanché, peinturluré, fleuri ; c'est pour montrer au visiteur que son pays fait bloc derrière lui, que la Guinée, c'est lui.

L'ego surdimensionné de l'homme fort gagne en intensité et semble s'élever dans les airs au fur et à mesure qu'il fait l'objet d'acclamations enthousiastes soutenues. Cette soif inextinguible d'approbation populaire est savamment orchestrée par ses services de propagande afin de lui conférer une espèce de légitimité préfabriquée. Le peuple, instrumentalisé devient multitude ; la multitude électrisée se fait foule ; la foule endoctrinée se mue en un agrégat de milices pleinement disposées à user de tous les moyens-surtout-illégaux pour maintenir leur messie au pouvoir.

Alain (1985, p. 33), dans son œuvre *Propos sur les pouvoirs*, présente l'homme fort comme étant l'individu qui « dès qu'il est gouvernant, il pense pouvoir, police, armée ». Le droit, la légitimité populaire et la rigueur des institutions sont fonctionnellement désactivés et ne jouissent que d'une existence fantomatique. Son pouvoir n'est pas pouvoir d'administrer, d'être au service du peuple, d'assurer la cohésion intérieure et la sécurité extérieure, mais plutôt pouvoir de confisquer le pouvoir pour soi. Opposé au principe de la séparation des pouvoirs, il opte pour le dirigisme absolu en instaurant un système de domination rigide des diverses forces en présence. L'homme fort caporalise les pouvoirs législatifs et judiciaires. Régnant par la terreur, sa police s'invite même dans l'espace domestique. Sous sa gouvernance, la prépondérance du militaire milite à faire taire toute contestation de son pouvoir.

L'homme fort en Afrique exècre foncièrement l'existence même des partis d'opposition. Le Grand navigateur qu'il est, orientant son peuple vers le bonheur, son bonheur, ne peut tolérer tout mouvement de passagers indisciplinés qui perturberait la marche naturelle du navire. Ayant annihilé le sens de la contradiction dans son propre esprit, l'homme fort use de tous les moyens pour diaboliser les partis d'opposition. Dans sa logique, les partis d'opposition ne s'opposent pas à certains aspects de la politique gouvernementale, mais s'opposent au bien-être de l'ensemble du corps social.

Le musellement des médias, en vue du strict contrôle de l'information, est l'une des stratégies phares de l'homme fort. De ce fait, l'existence d'une presse plurielle, la libéralisation de l'espace audio-visuel et surtout la vulgarisation de l'Internet, sont perçues par l'homme fort et ses affidés comme étant des facteurs de déstabilisation sociale. Les journalistes qui ne récitent pas le mantra présidentiel sont traqués, voire exécutés par les agents de la police secrète des médias. Afin de couvrir la mascarade électorale, la déconnexion d'Internet sur toute l'étendue du territoire national est envisagée par certains dirigeants pour dérouter d'éventuels groupes de contestation sociale.

De même, l'homme fort, d'une part, divise le peuple en exacerbant les oppositions ethniques et, d'une part, le rassemble en le gavant de passions factices. Par sa gestion clanique ou tribale de la chose publique, l'homme fort dresse les citoyens les uns contre autres. Pour lui, l'appartenance ethnique prévaut sur la citoyenneté qui ne représente à ses yeux qu'un concept vide malheureusement exporté de l'occident. Dans la pratique, il justifie une hiérarchisation ethnique dans laquelle son groupe ethnique demeure le principal bénéficiaire des prébendes. Évoquant le cas du Kenya sous la gouvernance de Daniel Arap Moi, G. Khadiagala (2014, p.157) souligne ceci :

Sa volonté permanente de monter les groupes ethniques les uns contre les autres engendra l'incertitude politique et affaiblit l'apparence de participation politique qu'avait jusque-là entretenue le KANU, lequel se transforma en une machine à récompenser les amis du pouvoir et à punir les opposants.

Ce prébendalisme corrompt la dynamique des institutions et devient nécessairement budgétivore. Ainsi, le clientélisme et non le mérite détermine les règles d'attributions des priviléges et des avantages. Le népotisme ou le tribalisme sont une garantie de « fidélité de sang » censée accroître le champ de domination de l'homme fort.

En vue de masquer les causes de l'insécurité économique ou de la menace sécuritaire, l'homme fort monte des complots pour détourner le regard du peuple sur sa mauvaise utilisation et répartition des ressources de l'État. De ce fait, s'autoproclamant pompeusement africaniste ou panafricaniste, l'homme fort se barricade derrière d'idéals boucs émissaires : certaines

puissances étrangères ou des firmes multinationales. Par la manipulation de la masse, il mobilise constamment et intentionnellement les gens de la rue ; la promotion de la haine féroce de la foule contre les opposants politiques ou les ennemis externes immunise son pouvoir. À ce sujet, Alain (1985, p.34) révèle ceci : « Le bonheur d'estimer donne la force à mépriser ». L'adulation de la multitude pour le sauveur légitime le déploiement de la haine de ceux-ci contre ses ennemis. Ce populisme grégaire marqué par une inflation rhétorique apparemment souverainiste gave le peuple de discours enflammés pour sublimer sa paupérisation croissante.

Le mode opérationnel de l'homme fort s'inscrit dans le néo-patrimonialisme qui se caractérise par une extrême personification du pouvoir, par une gestion clientéliste de la chose publique et par une mauvaise utilisation et répartition des ressources étatiques. M. Diouf (2002, p. 106), dans ce sens, évoque des causes de la gestion médiocre des affaires publiques : « La mauvaise gestion des entreprises publiques était inévitable, dans la mesure où le recrutement sur des bases objectives de compétence et d'intégrité l'a toujours cédé au clientélisme politique et ethnique, au népotisme, à l'économie de l'affection ». De plus, le culte de la personnalité du leader découle d'une mystification ou d'une déification savamment orchestrée autour de son aura personnel. L'articulation de l'autoritarisme et du militarisme engendre inexorablement l'apparition d'un exécutif fort de type hyper-présidentialiste. Cet homme fort africain veut tout contrôler et s'invite même dans la gestion des affaires privées. Sa figure synthétise à la fois le césarisme (exercice du pouvoir absolu par un autocrate) et le bonapartisme (l'instauration d'une dynastie régnante). Le paternalisme propulse l'homme fort au-dessus de la mêlée. Après cette analyse du pouvoir de l'homme fort en Afrique, il est nécessairement d'interroger le fondement des institutions africaines et leur mode de fonctionnement.

2. Des institutions politiques en Afrique

En Afrique, l'existence des institutions apparemment démocratiques est bien effective. Toutefois, leur fonctionnement, selon les principes constitutionnels, est assez problématique. Ces institutions, caporalisées par l'homme fort, sont le plus souvent vidées de leur substance. Cet état de chose explose gravement le peuple aux diktats des dirigeants et compromet la paix sociale. Il est donc impérieux de cerner les fondements même des institutions afin de revendiquer leur fonctionnement selon les normes pour sauvegarder véritablement le bien commun.

2.1 Fondements des institutions

Les institutions, en général, renvoient à des instruments juridiques qui permettent d'établir le fonctionnement des pouvoirs publics et de l'État. Constituant la colonne vertébrale de l'État, elles servent à organiser le corps administratif à partir de la constitution, des lois, des règlements et des coutumes. Au-delà de ces dispositions juridiquement formelles, les institutions fixent des dispositions informelles qui déterminent les normes de comportement, les conventions, les codes de conduites auto-imposées aux gouvernants. Ces dispositions institutionnelles à la fois contraignent les dirigeants et légitiment leurs actions. Les institutions sont donc dotées d'une espèce de force qui découle de leur forme impersonnelle. La nature désincarnée des institutions leur confère de la stabilité et permet de préserver le peuple contre l'arbitraire du pouvoir. Par ses dispositions juridiques, les institutions fixent les organes de décision qui sont légitimés par le vote des citoyens ou de leurs représentants. En plus de l'élection, les nominations et les cooptations de citoyens sont également encadrées par des normes institutionnelles. En vue de préserver le bien commun, les institutions structurent le champ politique en fixant des normes pratiques qui déterminent les rapports complexes entre le peuple, les gouvernants, les partis d'oppositions et la société civile. Telles que définies, les institutions sont censées régir la vie politique afin de préserver l'intérêt général. Cependant, la gestion purement autocratique de certains gouvernants africains ne peut que compromettre gravement le salut du peuple.

2.2 Dysfonctionnement des institutions en Afrique

L'homme fort africain, s'identifiant continuellement au pouvoir politique, se place lui-même au-dessus des institutions ou les vide de leur pouvoir. Opposé au principe démocratique de dispersion des pouvoirs, cet homme fort exerce son pouvoir de manière autocratique comme le souligne ici P. Jacquemot (2022, p.107) : « La préoccupation de l'autocrate, l'homme fort, qui assume la totalité des pouvoirs et sans l'aval duquel aucune décision essentielle ne peut être prise ». Par une extrême personnalisation du pouvoir d'État, le fonctionnement des pouvoirs publics est déterminé par le bon vouloir de l'autocrate. Il fixe les règles de fonctionnement de l'État et les défait en fonction de son intérêt personnel ou celui de son clan. Dépositaire d'un pouvoir absolu, il viole royalement les normes et les codes de conduite liés à sa fonction. Par l'instauration d'un système hyper-centralisé de gouvernance, il est et demeure la source principale de vitalisation des différentes institutions étatiques. Face à cette délinquance des institutions, la stabilité et la continuité de l'État sont gracieusement assurées par sa longévité personnelle ou par sa descendance. Le principe monarchique de succession, au détriment de la volonté du peuple, s'impose comme étant le « code électoral souterrain ». Par ces dispositions illégitimes, notre léviathan tend à garantir son immunité personnelle et familiale.

L'extrême militarisation du régime de l'homme fort, au-delà de la force propre des institutions, est le pilier de son pouvoir. Alain (1985, p. 43), dans *Propos sur les pouvoirs*, rend compte de la logique des hommes forts : « les véritables chefs se choisissent eux-mêmes, et se font connaître par l'exercice de la puissance ». Leur pouvoir ne vient point du peuple, mais du règne ou de l'annonce de la violence. En outre, le pouvoir de l'homme fort en Afrique a aussi des relents mystiques. Afin de rendre compte de l'immixtion de l'occultisme dans la sphère politique, S. Diarra (1997, p.24), dans son œuvre *Les faux complots d'Houphouët-Boigny*, évoque le « complot du chat noir » imputé à Jean-Baptiste Mockey « Complot peu ordinaire dans une république, car les moyens que l'homme aurait mis en œuvre ne sont autres que des moyens mystico-fétichistes, dont un chat enterré avec la photo d'Houphouët-Boigny dans les boyaux ». Au pouvoir militaire est associé le pouvoir des forces occultes. Des puissances ténèbreusement invisibles gouvernent en quelque façon le dirigeant. Dans l'organigramme du bureau privé de l'homme fort, il y a des acteurs affichés (des courtisans, des conseillers) et des acteurs de l'antichambre (des pasteurs, des marabouts, des mystiques nocturnes). Les courtisans sont les griots personnels de l'autocrate qui sans cesse le déifie et ses conseillers, ses organes

externes de démagogie ou de délation. Ses pasteurs, marabouts et mystiques jouent le rôle d'anges gardiens du monde de l'ombre. En Afrique, le combat politique, parfois, ne requiert pas que des stratégies conventionnelles de déstabilisation des adversaires politiques. Outre, ces stratégies, le politique est souvent amené à mettre en place un dispositif purement cabalistique afin d'assurer sa sécurité ésotérique. Ces divers dysfonctionnements qui corrompent l'âme même de l'État sont à la fois causes de dilettantisme et de laxisme dans la gestion des affaires publiques que le surplomb d'autoritarisme peine à masquer. D'où l'intérêt primordial de la promotion des institutions fortes sur le continent africain.

3. De la nécessité des institutions fortes en Afrique.

Le passage de la grandeur par la force à la grandeur par la force des institutions tend, d'une part, à consolider le pouvoir du dirigeant et, d'autre part, permet de préserver la souveraineté du peuple. L'impermanence du pouvoir de l'homme et les abus auxquels il s'adonne menacent la stabilité sociopolitique. En énonçant les limites du pouvoir de l'homme fort, on préserve les citoyens du règne de l'arbitraire et on opte pour la véritable grandeur reposant sur la force des institutions.

3.1 De la contingence de la grandeur par la force

L'homme fort africain doit nécessairement se muer en grand homme d'État en prenant garde à cette pensée de J-J. Rousseau (1996, p. 48) : « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir ». Des dirigeants africains réputés invincibles ont fini par s'écrouler dramatiquement malgré leur pouvoir d'acier qui semblait inébranlable. Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie, Mouammar Kadhafi en Libye, Jean-Bedel Bokassa en Centrafrique, Idi Amin Dada en Ouganda, Blaise Compaoré au Burkina Faso, Idriss Deby au Tchad, Hosni Moubarak en Égypte, Sesse Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga Mobutu au Zaïre, Robert Guéï en Côte d'Ivoire ; la liste n'est malheureusement pas exhaustive. Malgré leur personnalité et parcours différents, ces dirigeants africains ont été héroïquement portés au pouvoir d'État par la force et y ont été énergiquement éjectés par la même force. Par une Loi de la physique applicable en politique, le développement croissant d'une force militariste pour museler le peuple nécessairement engendre une force -armée- opposée supérieure à la première. É. Balibar (1985, p. 39), dans *Spinoza et la politique*, relève cette Loi : « Plus la contrainte exercée sur la liberté individuelle est violente, plus la réaction est elle-même violente et destructrice, par une « loi de la nature ». Le règne par la seule force se caractérise par son immoralité, par son impermanence et par son arbitrarité. Ce type de gouvernance autocratique a semblé pour un temps, dans certains cas, favorisé à la fois la stabilité et le développement économique de certains États, mais il a débouché tragiquement sur un état de servitude populaire, de guerres civilo-militaires permanentes et de chienlit sociale.

Cette remarque de Rousseau peut également orienter les partisans de la gestion césarienne du pouvoir politique en Afrique : « Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société » (J-J. Rousseau, 1996, p. 52). La multitude ou la foule manipulée n'est point le peuple ; l'obéissance sous la menace des armes n'engendre aucune légitimité. Par des campagnes d'intimidation ou d'intoxication idéologique de la masse, par une systématisation des assassinats d'opposants politiques, par le bâillonnement de la presse, on soumet la multitude. La quête de la grandeur par la force, non seulement écrase le peuple, dénature les institutions, mais surtout cause la ruine de la nation. La spirale des coups d'États dépose ou élimine le tyran, mais ne met point fin à la tyrannie. Baruch Spinoza (1965, p.267), dans le *Traité Théologico-politique*, montre également la fébrilité du pouvoir du plus fort : « personne, comme le dit Sénèque, n'a longtemps conservé un pouvoir de violence ». L'usage de la force brutale a permis certes à certains dirigeants africains de conserver le pouvoir d'État

pendant plus de deux décennies, mais cette longévité politique antidémocratique qui s'est achevée tragiquement a fait de ces hommes forts de « petits » agents historiques. J. Freund (1965, p.57), dans ce sens, dénonce l'usage abusif de la force : « la puissance n'est pas le but spécifique de la politique, elle n'est qu'un moyen de le réaliser plus efficacement ». Si toute volonté d'élimination absolue de la force comme puissance dans le jeu politique n'est que le signe d'un angélisme en déphasage avec le réalisme politique, l'usage systématique de la puissance pour réprimer toute forme de contestation par l'homme fort, vide la politique de son essence et la réduit au barbarisme. La quête de la grandeur par le déploiement exclusif de la puissance ne permet guère de préserver le salut du peuple. N'est-ce pas la recherche de la grandeur par la force des institutions qui préserve véritablement l'intérêt général ?

3.2 De la grandeur par la force des institutions

La maîtrise de la force est et demeure un élément indispensable du jeu politique. La figure de l'homme fort n'est pas absolument répugnante. Dans les situations critiques qui tendent à engendrer la déliquescence de l'État, l'homme fort, par son autorité manifeste, apparaît, dans ce cas, comme étant un véritable sauveur. Par son charisme, il inspire naturellement confiance. Le respect de sa personne, il ne le sollicite point, il s'impose. Faisant montre d'un leadership avéré, l'homme fort est celui qui, par son courage, met sa vie en péril au moment crucial en vue du salut public. Sa force mentale fait de lui un homme résilient qui est capable de résister à de fortes pressions ou à des situations de grandes tensions. Son sens du pragmatisme lui permet de prendre au moment opportun des décisions efficaces. Ayant une vision claire du but à atteindre, il se démarque du modèle de dirigeant irrésolu et mentalement fragile. La faiblesse mentale du dirigeant aussi bien que la faiblesse militaire des États sont autant de données fortement dommageables au salut du peuple. Néanmoins, l'usage de la force brutale par les dirigeants des États doit être nécessairement encadré par les lois et doit être impérativement au service du bien commun. Dans les situations de profondes crises que peuvent connaître les États, la force

mentale du gouvernant est le plus souvent décisive. Alain (1985, p.35), dans *Propos sur les pouvoirs*, établit la primauté de la force sur la simple cogitation : « La pensée est une grande et petite chose qui jusqu'à présent n'a jamais réussi. C'est toujours le thorax, lieu de courage et de colère, qui prend le commandement ». Nelson Mandela en Afrique du Sud, Jerry Rawlings au Ghana et Charles de Gaulle en France sous l'occupation allemande, sont des exemples de dirigeants politiques qui, par leur force mentale, ont risqué leur vie au nom du salut de leur peuple. Dans les situations de profondes crises que connaissent les États, la réflexion est faible, le courage et la colère sont plus salvateurs. Dans ce sens, R.Aron (1983, p. 444), dans ses *Mémoires* relève ces propos du Général de Gaulle « Je sais bien que de pauvres gens prétendent, comme ils disent, remplacer la force par la politique. On n'a jamais fait aucune politique, même et surtout une politique de grande générosité, si l'on renonce à être fort. » Penser la politique sans la force est pur angélisme. Le Mahatma Gandhi fut un sage, pas un politique. L'histoire le retient comme un grand homme eu égard à sa force d'âme, mais pas un grand homme d'État. Sa non-violence, arme politique, est elle-même dotée d'une force symbolique efficiente. La violence pour la violence n'est que barbarie ; la force doit rester un moyen et non une fin en soi.

C'est la violence illégitime qui doit être écartée du jeu politique. Par son charisme, par son courage, l'homme fort apporte son dynamisme propre aux institutions. En retour, l'homme fort, en conformant sa conduite aux lois institutionnelles, s'élève au diapason de grand homme d'État. La logique de cette relation dialectique qui lie les dirigeants aux institutions est explicitée par J-J. Rousseau (1996, p. 73) dans *Du contrat social* : « ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques ». Les institutions ne tombent pas du ciel ; ce sont les dirigeants qui ont une haute vision de leur nation qui prennent l'initiative de la mise en place des institutions fortes. De

même, ces mêmes dirigeants, au nom de la préservation de l'intérêt général, doivent se soumettre au fonctionnement coercitif des institutions. B. Spinoza (1965, p.280), dans le *Traité Théologico-politique*, en vue de préserver le bien commun, préconise d'« établir partout des institutions faisant que tous, quelle que soit leur complexion, mettent le droit commun au-dessus de leurs avantages privés ». Les institutions ne doivent pas être des espèces de coquilles purement décoratives ou des organes exsangues que le dirigeant peut manipuler à sa guise. Le dirigeant ne doit pas œuvrer à établir les institutions selon sa propre complexion. Les tripatouillages constitutionnels initiés par certains dirigeants africains en vue de se maintenir *ad vitam æternam* au pouvoir sont anti-démocratiques. La sauvegarde des avantages personnels ou claniques ne doit pas primer sur le bien commun. L'autocrate, qui gouverne selon ses tendances égoïstes, compromet gravement l'avenir de la nation. Le désossement des institutions expose les États africains à des crises multiformes permanentes. Le bon dirigeant, ne doit pas élaguer la force du jeu politique, mais en user dans les limites de la loi en préservant les biens et l'intégrité du peuple.

Conclusion

La conception vulgaire des institutions qui les réduit à de simples structures purement organiques ou à d'inertes dispositions juridiques est assez superficielle. En plus de ces dispositions formelles indispensables, les institutions ont des dispositions informelles qui charrient des conventions et surtout des codes de conduite constituant son âme même. L'homme fort africain, s'il veut se départir du statut dépréciatif de dictateur ou de tyran, se doit de conformer son mode de gouvernance aux normes institutionnelles. Pour le salut du peuple, il faut que le corps social, par l'adoption de la culture démocratique, parvienne à instaurer le fonctionnement rigoureux des institutions qui fera qu'aucun individu ne sera au-dessus des lois. L'extrême personnification du pouvoir, l'autoritarisme, le militarisme et le clientélisme, sont autant de systèmes qui tendent à saper le fonctionnement rigoureux des institutions.

L'homme fort, en respectant le pouvoir des institutions, deviendra un grand homme d'État et, par là même, préservera autant son être que le bien-être du peuple. Le bien commun ne peut être préservé que si l'on s'affranchit de tout système de grégariation de la multitude, cause du niveau d'arriération politique de la masse. Le salut de l'Afrique est correlatif de l'apparition du modèle de dirigeant-raisonnable, respectueux des lois et des institutions, qui se démarque du modèle de souverain-pasteur ou berger qu'incarne malheureusement l'homme fort. L'Afrique, « ce continent, porteur de l'avenir de l'humanité » (P. Péan, 2010, p. 400) a plus besoin de grands hommes d'État qui, renonçant à la gestion arbitraire du pouvoir, à l'usage systématique de la violence, placent le bien commun au-dessus de leurs avantages privés.

Références bibliographiques

- ALAIN, 1985, *Propos sur les pouvoirs*, Paris, Gallimard.
- ARON Raymond, 1983, *Mémoires*, Paris, Julliard.
- DIARRA Samba, 1997, *Les faux complots Houphouët-Boigny*, Paris, Karthala.
- DIOUF Makhtar, 2002, *L'Afrique dans la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- FREUND Julien, 1965, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Seuil.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1965, *La Raison dans l'Histoire*, Paris, UGE.
- JACQUEMOT Pierre, 2022, *Afrique La démocratie à l'épreuve*, Vaucluse, Les éditions de l'aube.
- KHADIAGALA Gilbert, 2014, “Transparence et responsabilité dans le processus bulgétaire au Kenya”, in *Pour une meilleure gouvernance*, Paris, Nouveaux Horizons, p. 156-174.
- LACOUTURE Jean, 1961, *Cinq hommes et la France*, Paris, Seuil.
- PÉAN Pierre, 2010, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1996, *Du contrat social*, Paris, Librairie Générale de France.
- SPINOZA Baruch, 1965, *Traité Théologico-politique*, Paris, GF- Flammarion.